

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS132

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Elle comprend un répertoire recensant les professionnels et structures de soutien à la parentalité et d'addictologie présents dans chaque territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au plan « priorité prévention », le site Santé.fr héberge déjà un certain nombre de ressources sur les risques liés aux écrans [1].

L'intérêt est réel d'actualiser et centraliser ces ressources aujourd'hui largement dispersées et de mieux les faire connaître. Mais il apparaîtrait encore plus intéressant de pouvoir lier cette nouvelle plateforme à des ressources physiques pour les familles nécessitant un soutien à la parentalité, voire une consultation en addictologie. En effet, les professionnels soulignent eux-mêmes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en termes de dépistage et de prise en charge précoces et de lisibilité de l'offre existante pour les familles. Il apparaît donc nécessaire de combiner les ressources « virtuelles » pour les parents à des solutions de consultations et d'accompagnement physiques.

De bonnes pratiques en la matière existent, comme le site Tabac info service, qui associe des ressources pour les personnes souhaitant arrêter de fumer à un onglet « je me fais accompagner », renvoyant vers le 39 89 ainsi qu'un annuaire des tabacologues proches de chez soi [2].

[1] <https://www.sante.fr/comment-gerer-les-ecrans-avec-mes-enfants>

[2] <https://www.tabac-info-service.fr/je-trouve-un-tabacologue>